Le ministère a établi un certain nombre de pépinières afin de perpétuer le programme de la province en matière de forêts; la première a été organisée à Berthierville en 1908. Cette pépinière se compose de trois sections: une comprend des peuplements de diverses essences précieuses et d'âge mûr, une autre sert à des fins agricoles, et la dernière est consacrée aux expériences sylvicoles et à des plantations d'arbres destinés au reboisement ou à l'embellissement.

Les pépinières de Grandes-Piles et de Gaspé sont de date plus récente. D'autres pépinières ont été établies dans les comtés d'Abitibi-Est, Témiscamingue, Saguenay, Îles-de-la-Madeleine, Rimouski, Roberval, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Chicoutimi. Elles ont pour fonction de fournir des plants aux fins du reboisement des régions voisines. Des pépinières volantes, sous la surveillance d'ingénieurs du Bureau des renseignements forestiers et destinées surtout à la culture de plants de reboisement sur les domaines privés, sont situées à Pont-Rouge, Sherbrooke, Scott, St-Hyacinthe, Victoriaville et Mont-Joli. Les plants sont fournis gratuitement sur demande. Un programme énergique de reboisement est en voie de réalisation dans la province; son but ultime comporte la mise en terre de 10 millions de plants par année sur des terrains privés.

Le Bureau de sylviculture et de botanique, et le Laboratoire des produits forestiers, tous deux subventionnées par le ministère, s'occupent activement de recherches scientifiques sur les forêts. Le Bureau étudie la possibilité d'utiliser les haldes de déblais des mines d'or et d'amiante, effectue des essais de fertilité des sols dans les peuplements d'épinettes, classe les forêts selon le type de végétation; il étudie en outre la croissance et le rendement des peuplements dans les concessions forestières, au moyen de parcelles permanentes de recherche. Le Laboratoire des produits forestiers, situé à la station forestière de Duchesnay, s'intéresse aux progrès dans le champ de la transformation chimique du bois et à l'utilisation des produits dérivés du bois.

Ontario.—Le programme provincial vise à l'aménagement et à la protection des terres boisées et à la stabilisation de l'industrie forestière. L'aménagement est réparti en 123 unités, dont 36 sont de vastes concessions forestières, et les titutlaires de concessions de plus de 50 milles carrés sont tenus de présenter des plans d'aménagement, ainsi que des inventaires des étendues à eux concédées. Les étendues plus petites sont intégrées dans des unités d'aménagement publiques (public working circles) en ce qui concerne l'aménagement.

Les droits de coupe sont mis en vente, et priorité est donnée selon les besoins des industries établies. Après qu'un plan d'aménagement est approuvé, le titulaire présente le projet des opérations envisagées pour l'année suivante, et le ministre peut en outre exiger que soient prises des mesures appropriées visant le reboisement satisfaisant des étendues concédées.

La province a entrepris conjointement avec le gouvernement fédéral un inventaire des ressources forestières. Les travaux sur place, commencés en 1946, sont terminés et il ne reste plus qu'à effectuer une dernière compilation et à publier les rapports relatifs aux districts des lacs Simcoe, Huron et Érié. Ces rapports portent sur les boisés des régions agricoles du sud de l'Ontario, et ils sont importants parce que les boisés de ferme ont un rendement insoupçonné. Par exemple, dans le seul district du lac Simcoe, on trouvait, en 1956, 603 usines fabriquant des articles de bois d'une valeur marchande de 90 millions de dollars et employant 9,300 personnes, dont les salaires atteignaient presque 26 millions de dollars. D'autres districts surtout agricoles ont des ressources forestières de valeur égale.

Un vaste programme de reboisement prend de l'ampleur chaque année. En 1956, on a planté près de 30 millions d'arbres, dont 13 millions sur des terres de la Couronne, 4 millions sur des terres administrées par les comtés, les townships et des organismes de conservation, et on a distribué le reste à des propriétaires particuliers. Les représentants du Service provincial des forêts se proposent d'élargir chaque année les cadres du programme de reboisement jusqu'à ce qu'il se plante 100 millions d'arbres annuellement. Pour y arriver, on a multiplié les pépinières; quatre pépinières établies ont été agrandies et cinq nouvelles ont été créées.